

FORMATION SST Initiale



INTERVENANT : formateur SST certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels / l'INRS.

PUBLIC CONCERNÉ : Tout public

PRÉ-REQUIS : Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Min 5 - Max (à définir suivant la surface)



OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires afin de pouvoir alerter ou faire alerter les secours
- Préserver l'intégrité de la victime en cas d'accident en attendant l'arrivée des secours.
- Maîtriser et prévenir les risques spécifiques de l'association, les procédures et protocoles internes en cas d'urgence
- Exécuter correctement les gestes de premiers secours.



COMPÉTENCES VISÉES

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Mettre en application ses compétences de Sauveteur secouriste du travail (SST) au service de la prévention des risques professionnels dans son association.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est conforme au programme et aux référentiels techniques et pédagogiques élaborés par l'INRS en Juin 2019

- Protéger - Examiner
- Faire Alerter / Alerter
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

OUTILS & MOYENS

L'intervenant s'appuiera sur :

- Études de cas, vidéos de formation
- Plan d'intervention + pictogrammes
- Exposés interactifs avec démonstrations du formateur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Approche théorique puis pratique pour intervenir auprès d'une victime
- Mise en situations
- Cas concrets au moyen de mises en situations simulées



DURÉE DE LA FORMATION

Nombre de jours : 2 jours
Nombre d'Heures : 14 heures
Les horaires : 9h-12h30/13h30-17h



LIEU

A définir selon le nb de participants



DOCUMENTS REMIS

- Support de cours du formateur
- Certificat délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois.



SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Exercices pratiques réalisés sous le contrôle du formateur
- Exercices d'apprentissage par les participants
- Le suivi des participants pendant cette formation est réalisé par le formateur.
- La présence et la participation active de chacun constituent des critères d'évaluation positive



REFERENTS

Responsable de formation et référent Handicap : M. Alain Giraudeau
Administratif : Mme Gourraud Stéphanie



ACCESSIBILITÉ PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Le lieu de formation doit être accessible et adapté aux personnes présentant une situation de handicap

Si cela n'était pas le cas, le lieu de la formation doit être adapté pour qu'il soit accessible et adapté aux personnes présentant une situation de handicap

